

---

## Tanzanie Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024

---

### Résumé exécutif

En tant qu'État côtier en développement, la Tanzanie fait activement progresser l'utilisation et la gestion durables de ses ressources halieutiques marines. Les pêcheries industrielles de thon opèrent dans la zone économique exclusive (ZEE) tanzanienne, tandis que les pêcheries semi-industrielles et artisanales opèrent dans les eaux territoriales. Les pêcheurs industriels emploient principalement des palangres et des sennes coulissantes. En 2023, deux palangres et un senneur battant pavillon tanzanien opéraient dans la ZEE et en haute mer. Ces navires ont déclaré une capture combinée d'albacore (2 643,29 tonnes), de thon obèse (964,21 tonnes), de listao (8 913,1 tonnes), d'espadon (22,66 tonnes), de makaire bleu (7,27 tonnes), de germon (59,8 tonnes), de makaire noir (1,14 tonnes), Voilier (3,38 tonnes), Frigate (238,1 tonnes) et Marlin rayé (0,68 tonnes). La pêche à la palangre a représenté 267,23 tonnes, tandis que la pêche à la senne coulissante a produit 12 743 tonnes.

Français Les pêcheries artisanales utilisant des filets tournants, des filets maillants, des lignes à main et de petites palangres côtières ont largement contribué aux prises de thon en 2023. Plus de 7 528,72 tonnes d'espèces CTOI ont été débarquées, dont le carangue Kanadi (490,28 tonnes), le thon obèse (774,37 tonnes), l'espadon (702,91 tonnes), l'albacore (775,91 tonnes), la thonine orientale (1 176,03 tonnes), le bonitou (3,09 tonnes), le thon mignon (2 277,09 tonnes), l'auxide (401,26 tonnes), le wahoo (46,59 tonnes), le thazard rayé étroit (507,67 tonnes) et le requin nei (23,68 tonnes).

La Tanzanie a renforcé ses systèmes de collecte et de communication des données sur la pêche grâce à des initiatives de renforcement des capacités, notamment l'appui technique de la FAO et du Secrétariat de la CTOI. Par exemple, les formations dispensées en 2020, 2022 et 2023 ont renforcé les compétences des agents des pêches en matière de collecte et de traitement des données et ont facilité la mise à niveau du Système d'information sur les pêches (FIS) afin de mieux saisir les données des pêches industrielles et artisanales. Les efforts visant à améliorer l'identification des espèces, la collecte de données biométriques et l'intégration des données entre les autorités de gestion des pêches sont en cours, ce qui reflète la complexité de la gestion des pêches maritimes dans le pays.